



Vente de video amateur en ligne

Par **Marc**, le **30/10/2008** à **11:46**

Bonjour,

Avec un ami nous souhaitons mettre en ligne un site web de vidéos amateurs classées X.

Les visiteurs pourront visualiser une partie des films (trailers) d'une durée de 3-5min puis une demande de code via [Allopass \(paiement à l'acte\)](#) s'affichera et leur proposera pour un montant de 2Euros, le téléchargement du film en entier.

Autre partie du site, le visiteur aura la possibilité de mettre en ligne ces propres vidéos sur notre site mais leur visualisation se fera via le même système décrit précédemment à savoir le trailer et le code Allopass...

Mes questions sont les suivantes;

1: Puisque je demande de l'argent en échange de la video entière, suis-je considéré comme professionnel ou pas?

2: Quel statut doit on avoir pour réaliser notre projet (le site), peut on rester des particuliers, doit on ouvrir une société, une association...?

3: Puis-je récupérer des vidéos sur des sites gratuits ou acheter des vidéos et les mettre en lignes sur notre site toujours avec le meme système (trailer, Allopass)?

4: Quel type de contrat dois-je faire signer/accepter aux personnes qui postent leur vidéos et celles qui figurent dans mes vidéos?

Merci bien pour vos réponses,

Bonne journée.